



Noyers, le 5 mars 2019

Madame, Monsieur,

Vous êtes abonnés au réseau d'assainissement géré par la commune.

Le personnel de la commune et la Société Suez interviennent régulièrement pour la maintenance du réseau, des pompes de relevage et de la station d'épuration, et retirent régulièrement des lingettes qui bloquent les pompes.

Les dernières interventions ont eu lieu sur les pompes de relevage allée des Crocus et allée des Coquelicots où il a été retiré des lingettes qui bloquaient les moteurs.

Nous vous rappelons que chaque pompe de relevage est équipée de deux moteurs. Lors de la dernière intervention il a été constaté que l'un des moteurs de la pompe de relevage allée des Coquelicots était hors d'usage et devait être remplacé, ce qui représente un coût supplémentaire qui sera réparti sur l'ensemble des usagers. Nous vous rappelons en effet que le budget assainissement doit être financé par les utilisateurs.

État d'une pompe avant nettoyage



Débris de lingettes retirées d'une pompe



Nous reprenons ci-dessous l'article 6 du règlement de l'assainissement :

Quelle que soit la nature des eaux rejetées, et quelle que soit la nature du réseau d'assainissement, il est formellement interdit de déverser :

- ***le contenu des fosses septiques,***
- ***l'effluent des fosses septiques,***
- ***les ordures ménagères,***
- ***les huiles usées, solvants, acides etc. ...***
- ***et d'une façon générale, tout corps solide ou non, susceptible de nuire soit au bon état, soit au bon fonctionnement du réseau d'assainissement, et, le cas échéant, de la station d'épuration, soit au personnel d'exploitation des ouvrages d'évacuation et de traitement.***

Le Service d'Assainissement peut être amené à effectuer, chez tout usager du Service et à toute époque, tout prélèvement de contrôle qu'il estimerait utile, pour le bon fonctionnement du réseau.

Si les rejets ne sont pas conformes aux critères définis dans ce présent règlement, les frais de contrôle d'analyse occasionnés seront à la charge de l'usager.

Monsieur le Maire se tient à votre disposition pour vous fournir tout renseignement complémentaire.